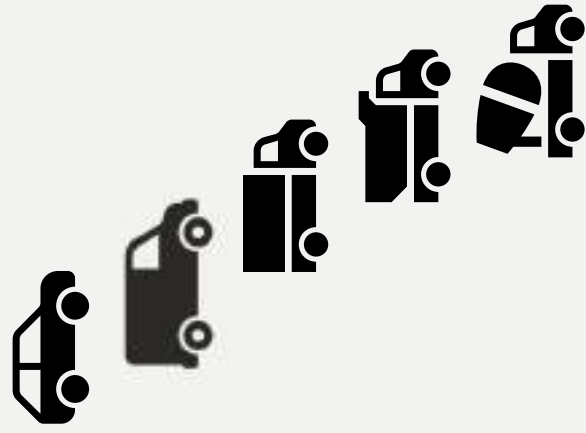
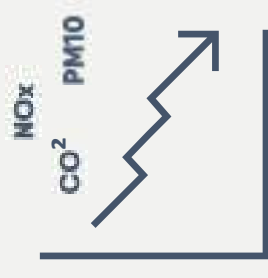




RECAPITULATIF DES AIDES **DEDIEES À LA MOBILITÉ**

En Auvergne-Rhône-Alpes



Préambule

Ce guide a été réalisé dans le but de dresser le panorama des principales aides existantes en Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet de la mobilité pour les entreprises.

Il résume les aides de l'Etat, de la Région, de collectivités locales ou d'autres organismes. Ce document est non exhaustif. Si une de ces aides vous intéressent, vous pouvez cliquer sur les liens indiqués pour en savoir plus.

Ce panorama a été réalisé en Janvier 2021. Les conditions d'éligibilité aux aides ont pu évoluer entre temps.

De manière générale, nous vous conseillons de prendre contact avec les personnes en charge des dispositifs afin de bénéficier de leur aide dans le montage des demandes.

Par ailleurs, les organisations professionnelles de la Construction demeurent à votre écoute sur ce sujet.

La CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Sommaire

Aides à l'achat de véhicules VP, VUL, PL	3
Aides à l'investissement dans des stations	15
Dispositif d'accompagnement	17

Aide à l'achat de véhicules

La prime à la conversion

Objet :

Achat d'un véhicule neuf ou d'occasion (VP, VUL, 2 roues) en échange de la mise au rebut d'un vieux véhicule.

Eligibilité du vieux véhicule :

PTAC ≤3,5t Diesel immatriculé avant 2011 ou Essence avant 2006

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf ou d'occasion avec une Vignette Crit'Air 0, 1 (si émission de CO² <109g/km), 2 (si émission de CO² <109g/km et date de 1^{ère} immatriculation postérieure au 1^{er} sept 2019)

Montant de la prime :

- Jusqu'à **3 000 €** pour l'achat d'un véhicule thermique ; jusqu'à **5 000 €** pour un véhicule électrique ou hybride rechargeable
- Dépend de la catégorie du véhicule acheté

Détails : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/>

Simulateur, FAQ, démarche et barème du montant de la prime



Le bonus écologique

Objet :

Aide financière pour acheter ou louer une voiture ou une camionnette électrique ou hybride rechargeable

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf avec un taux d'émission de CO₂ inférieur ou égal à 50g/km (électrique ou hybride rechargeable)

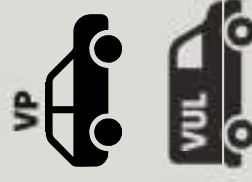
Montant de la prime :

- Jusqu'à 5 000 € pour l'achat d'un véhicule thermique
- Le montant de l'aide varie selon le prix et le type du véhicule
- Cumulable avec la prime à la conversion

Détails :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34014>

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/faq.html>



La surprime ZFE

Objet :

Majoration de la prime à la conversion dans les territoires soumis à une Zone de Faibles Emissions

Eligibilité du demandeur :

Personne morale avec un établissement situé dans une commune dont une partie du territoire est située au sein d'une Zone à Faibles Emissions

Eligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule électrique, hybride rechargeable ou « rétrofit » d'un véhicule (transformation d'un moteur thermique en un moteur électrique)

Montant de la surprime :

- Majoration qui s'inscrit dans le cadre des aides locales à l'achat (voir pages suivantes)
- Majoration équivalente au montant attribué par une collectivité territoriale, plafonnée à **1 000 €**

Détails : <https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/faq.html>



Tremplin pour la transition écologique des TPE-PME



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Objet :

Guichet d'aides simplifiant les démarches de financement pour une soixantaine d'actions (études ou investissements) pour les TPE et PME souhaitant prendre le virage de la transition écologique. Dans le domaine de la mobilité, ces aides forfaitaires portent sur :

- Les diagnostics sur les flottes de véhicules d'entreprises
- La mise en place d'un plan de déplacement Entreprise
- Le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique ou GNV
- La transformation d'un véhicule thermique par un véhicule électrique ou GNV (rétrofit)
- L'acquisition d'un vélo cargo électrique pour un usage professionnel

Éligibilité du demandeur :

TPE ou PME installées en France, à l'exclusion des auto-entrepreneurs

Le projet doit être réalisé dans un délai maximum de 18 mois

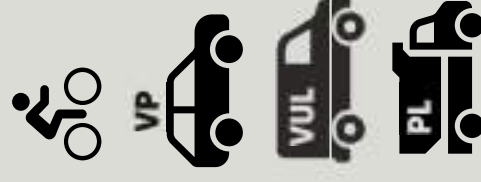
Montant de l'aide :

Le calcul du montant des aides accordées se fait via le remplissage d'un fichier Excel (voir liens ci-dessous)

Minimum 5 000 euros ; maximum 200 000 euros

Détails : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2021-02/ademe-tremplin-transition-ecologique.xlsm>



ZFE – Aide à l'investissement de la Métropole du Grand Lyon



Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Eligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) justifiant d'un siège social, d'un établissement ou d'une succursale sur le territoire de la Métropole de Lyon

Eligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location longue durée (> 36 mois) GNV, électrique ou hydrogène

Triporteurs à assistance électrique

Jusqu'à 3 véhicules par entreprise

Montant :

- Triporteur : **300 €**
- VUL : **5 000 €** Electrique / GNV ; **8 000 €** hydrogène
- PL : **10 000 €** Electrique / GNV ; **13 000 €** hydrogène

Détails : <https://www.grandlyon.com/services/zfe-mode-emploi.html/>



ZFE – Aide à l'investissement de Grenoble-Alpes-Métropole et du Pays Voironnais



PAYS
VOIRONNAIS

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes, CA<50M€) dont le siège est domicilié dans la métropole grenobloise. Le Pays Voironnais a également mis en place une aide similaire pour les entreprises domiciliées (siège ou établissement) sur son territoire

Éligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf, d'occasion, ou de location (longue durée, avec option d'achat) GNV, électrique, hydrogène, GPL ou Rétrofit d'un VUL/PL vers une motorisation GPL, GNV ou électrique

Vélo cargo, triporteur, remorque à vélo avec ou sans assistance électrique

Jusqu'à 5 véhicules par entreprise

Montant :

- Vélo cargo, triporteur, remorque : **500 €** sans assistance électrique, **1000 €** avec assistance électrique
- VUL PTAC ≤2,5t : **4 000 €** GNV, GPL ; **3 000 €** électrique ; **5 000 €** hydrogène
- VUL PTAC >2,5t ≤7t : **8 500 €** GNV, GPL ; **6 000 €** électrique
- PL PTAC >7t : **15 000 €** Électrique, **18 000 €** GNV (bonification de **3000 €** en provenance de GRDF)

Détails :

Pour Grenoble-Alpes-Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Pour le Pays Voironnais : <http://www.paysvoironnais.com/economie-et-emploi/actualites-425/des-aides-a-l-achat-de-vehicules-propres-pour-les-pros-1668.html?cHash=595e6238a3a15c7c59655d5c9763d0>



Fonds Air Véhicule – Aide à l’investissement de Saint-Etienne Métropole

SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Objet : Aide à l'achat d'un véhicule propre destiné au transport de marchandises en remplacement d'un vieux véhicule

Éligibilité : micro-petites-moyennes entreprises (<250 personnes) dont le siège est situé sur la métropole de Saint-Etienne.

Éligibilité du vieux véhicule : VUL ou PL CRIT AIR 5, 4, 3 ou non classé

Éligibilité du nouveau véhicule :

PL ou VUL neuf (location longue durée ou avec option d'achat éligible) GNV ou électrique

Jusqu'à 3 véhicules par entreprise

Montant :

- VUL PTAC ≤3,5t – type fourgonnette (DERIV VP sur le certificat d'immatriculation) : électrique **7 000 €** (TPE) / **5 500 €** (PME), GNV : 50% du surcout HT (plafond d'aide à **1 500 €**)
- VUL PTAC ≤3,5t – type fourgon (Fourgon ou FG TD ou BA0HE sur le certificat d'immatriculation) : électrique **16 000 €** (TPE) / **13 000 €** (PME), GNV : 50% du surcout HT (plafond d'aide à **10 000 €**)

→ Pour les VUL, ces aides sont octroyées uniquement pour des véhicules effectuant plus de 10 000km/an

- PL PTAC >3,5t : GNV : 50% du surcout HT (plafond d'aide à **15 000 €**)

Détails :

<https://www.saint-etienne-metropole.fr/developpement-durable/qualite-de-lair/agir-pour-une-metropole-qualite-de-lair>



Suramortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres



Objet :

Les entreprises qui acquièrent un véhicule lourd, peuvent pratiquer une déduction exceptionnelle (dite "suramortissement") sur leur résultat imposable

Éligibilité : entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ou à l'impôt sur le revenu

Ce dispositif, disponible jusqu'au 31/12/2021, a été prolongé par la loi de finance 2021 jusqu'au 31/12/2024.

Éligibilité du nouveau véhicule :

Véhicule neuf de PTAC $\geq 2,6$ tonnes (gros VUL ou PL) acheté ou loué

GNV, électrique, hydrogène, carburant ED 95 (avec plus de 90 % d'alcool éthylique d'origine agricole), carburant B100 (100 % d'esters méthyliques d'acides gras)

Montant :

- PTAC $\geq 2,6$ et $< 3,5$ t : **20%**
- PTAC $\geq 3,5$ et < 16 t : **60%**
- PTAC ≥ 16 t : **40%**

Exemple : un camion GNV d'un PTAC de 16t acheté 100 000 euros pourra être amorti à hauteur de 140 000 euros (suramortissement de 40 %)

Détails : https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/10079_PGP/html/identifiant=BOI-BIC-BASE-100-20-20200219



Bonus à l'acquisition de véhicules lourds électriques ou hydrogène pour le fret de marchandise



Objet :

Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement a mis en place un bonus pour l'achat d'un véhicule lourd fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène pour **les entreprises spécialisées dans le transport de marchandises**. Il peut intéresser les entreprises qui ont **recours à de l'affrètement**, dans le cadre des discussions sur les véhicules utilisés et les enjeux environnementaux.

Éligibilité : entreprises dont le code APE est « 494 – Transports routiers de fret et services de déménagement ».

Ce dispositif, annoncé le 16/12/2020, doit encore être précisé. Un décret mettant en application cette mesure sera publié prochainement.

Éligibilité du nouveau véhicule :

Poids Lourd neuf acheté ou loué électrique ou hydrogène

Montant :

- **50 000 €** pour les camions
- Limite de l'enveloppe globale de 100M€
- Cumulable avec le suramortissement pour les véhicules lourds utilisant des énergies propres

Détails : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-relance/bonus-pour-l-achat-de-vehicule-lourd-electrique-ou-hydrogene>



Appel à projets « Acquérir un véhicule électrique à hydrogène »



Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule hydrogène, afin de créer les conditions de viabilité d'une future station de distribution hydrogène avec un minimum de véhicules attachés à la station

Éligibilité : Principe de partenariat d'entreprises (avec ou sans des collectivités associées) acquérant un véhicule électrique à hydrogène et se ravitaillant dans une station hydrogène située en Auvergne-Rhône-Alpes

Éligibilité du nouveau véhicule : VUL ou voiture particulière

Montant :

- **Jusqu'à 12 000 €**
- Montant variable selon la taille d'entreprise, et le kilométrage annuel prévu
- Aide accessible dans la limite de 1000 véhicules aidés ou d'ici fin 2023

Détails : <https://www.auvergne-rhone-alpes.fr/aide/244/289-acquerir-un-vehicule-electrique-a-hydrogene-environnement-energie.htm>



Appel à projets « GNVVolont'Air »



Objet :

Aide à l'achat d'un véhicule GNV dans le cadre d'un projet de création d'une nouvelle station publique

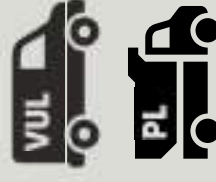
Éligibilité : Principe de partenariat d'entreprises (avec ou sans des collectivités associées) s'engageant à faire émerger au moins une nouvelle station d'accès publique GNV/BioGNV sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes

Éligibilité du nouveau véhicule : VUL ou PL avec un PTAC $\geq 3,5$ t

Montant :

- PTAC $\geq 3,5$ et < 7 t : **2 000 €** si engagement de bioGNV (20% dès 2020, 25% en 2025)
- PTAC > 7 t : **3 500 €** si pas d'engagement de bioGNV, sinon de 35% à 45% (selon la taille d'entreprise) du surcoût comparé au même véhicule en diesel

Détails : <https://www.gaz-mobilite.fr/actus/auvergne-rhone-alpes-ademe-grdf-region-lancent-programme-gnvolontair-2-2756.html>



Aide à l'investissement dans des stations

Programme Advenir de l'AVERE



Objet :

Programme d'aide à l'investissement dans des points de recharge électrique, notamment pour un parking non ouvert au public à destination de la flotte de l'entreprise ou des salariés

Éligibilité : Le demandeur doit être en relation avec un installateur dont les offres sont labellisées par le programme. La demande de prime est généralement réalisée par l'installateur directement. Le montant de la prime peut être versé soit au demandeur, soit à l'installateur selon les relations établies avec les deux parties.

Montant :

- Coûts de fourniture et d'installation à hauteur de **40%** en 2020, de **30%** en 2021, puis de **20%** en 2022 et 2023
- Montant maximal d'aide versée est fixé à **960 €** HT par point de recharge.

Détails : <http://advenir.mobi/flottes/>



Dispositif d'accompagnement

Conseil / Diagnostic mobilité de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Lyon-Rhône



Objet :

Diagnostic avec un conseiller en Mobilité

Contenu :

- Prestation de conseil par un expert spécialisé et indépendant ;
- Prise de rendez-vous
 - Préparation des documents préalables (cartes grises des véhicules, extrait du compte de résultat, relevé des compteurs kilométriques, etc.)
 - Visite en entreprise et recensement des pratiques de mobilité
 - Traitement et rendu du diagnostic avec préconisations
 - Suivi à 1 an



Détails : <https://www.cma-lyon.fr/gerer/la-mobilite-artisanale>

Conseil / Diagnostic mobilité de Grenoble-Alpes-Métropole

Objet :

Accompagnement gratuit avec un expert pour conseiller dans le renouvellement de véhicules

Éligibilité : entreprises de moins de 250 salariés du territoire propriétaires de véhicules utilitaires légers ou de poids lourds

Contenu :

Prestation de conseil par un expert spécialisé et indépendant :

- Rendez-vous pour un diagnostic du parc de véhicules et des besoins de l'entreprise
- Une proposition de nouveaux types de véhicules faibles émissions ou de nouvelles solutions de mobilité adaptées à vos besoins
- Des simulations personnalisées de rentabilité économique du ou des véhicule(s) à l'achat et à l'usage sur plusieurs années, en prenant en compte les aides financières existantes

Détails : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/762-l-aide-a-l-achat-d-un-vehicule-faibles-emissions.htm>

Conseil / Diagnostic mobilité

Au-delà de ces dispositifs spécifiques, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat proposent **des diagnostics mobilité** pour optimiser les déplacements, limiter les coûts et améliorer la rentabilité de l'entreprise :

CMA de l'AIN 04 74 47 49 00 102 Bd Edouard Herriot CS20123 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX cma-ain.fr	CMA de la DRÔME 04 75 48 72 00 Clos des Tanneurs Avenue Adolphe Figuet - BP 163 26104 ROMANS-SUR-ISÈRE CEDEX cma-drome.fr	CMA du PUY-DE-DÔME 04 73 31 52 00 Immeuble Jean-Paquet 17 boulevard Berthelot 63407 CHAMALLÈRES CEDEX cma-puydome.fr
CMA de l'ALLIER 04 70 46 20 20 22 rue Pape Carpentier BP 1703 03017 MOULINS CEDEX cma-allier.fr	CMA de l'ISÈRE 04 75 70 82 09 20 rue des Arts et Métiers ZAC Bouchayer-Viallet - CS 20000 38026 GRENOBLE CEDEX 1 cma-isere.fr	CMA du RHÔNE 04 72 43 43 00 10 rue Paul Montrochet 69002 LYON cma-rhone.fr
CMA de l'ARDECHE 04 75 07 54 00 70 allée des Ondines BP 356 07503 GUILHERAND-GRANGES cma-ardecche.fr	CMA de la LOIRE 04 77 52 38 00 Rue de l'Artisanat et du Concept BP 724 42051 SAINT-ETIENNE CEDEX 9 cma-loire.fr	CMA de la SAVOIE 04 79 53 54 00 Savoie Technolac 17 allée du Lac de Tignes 73290 LA MOTTE-SERVOLEX cma-savoie.fr
CMA du CANTAL 04 71 45 65 00 45 avenue de la République CS 0511 15005 AURILLAC CEDEX cma-cantal.fr	CMA de la HAUTE-LOIRE 04 71 02 34 56 13 avenue André Soulier BP 60104 43003 LE PUY-EN-VELAY CEDEX cma-haute-loire.fr	CMA de la HAUTE-SAVOIE 04 50 23 52 22 28 avenue de France BP 2013 74011 ANNÉCY CEDEX cma-hs.fr

Programme Objectif CO²



Objet :

Démarche volontaire apportant des outils, une méthode et un accompagnement pour réduire les consommations de carburant et les émissions de gaz à effets de serre des Poids Lourds

Éligibilité : Transporteur routier de marchandises, entreprise disposant d'une flotte de véhicules routiers en compte propre

Contenu :

- Deux démarches complémentaires : une Charte de progrès et un Label de valorisation des entreprises les plus performantes ;
- Des outils opérationnels qui vous permettent de manière précise d'évaluer, piloter et réduire vos émissions de GES et de polluants atmosphériques
- Un accompagnement gratuit et complet par des chargés de mission régionaux pour vous guider dans votre démarche environnementale et dans votre engagement dans la Charte et/ou l'obtention du Label.

Détails : <http://www.objectifco2.fr/>



Certificat d'Economie d'Energie Transport



Objet :

Des Certificats d'Économies d'Énergies, plus connus dans le cadre de travaux de rénovation énergétique des bâtiments, existent aussi pour le transport, selon des opérations standards définies par l'État.

Contenu :

Ces opérations portent soit sur de l'équipement véhicule, soit sur des services. A titre d'exemple, on peut citer :

- Formation d'un chauffeur de transport à la conduite économe
- Station de gonflage des pneumatiques
- Suivi des consommations de carburants grâce à des cartes privatives
- Véhicules de transport de marchandises optimisés

-

Fonctionnement : Comme pour les CEE Bâtiment, ils demandent un montage de dossiers / une convention de partenariat reliant opérations éligibles, professionnels réalisant ces opérations et fournisseurs d'énergie demandeurs de CEE. Les professionnels du secteur du transport (concessionnaires, garages, distributeur d'énergies...) peuvent servir d'intermédiaire pour obtenir davantage de renseignements.

Détails : <https://www.ecologie.gouv.fr/operations-standardisees-deconomies-denergie#e8>



Document réalisé par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes, avec le concours...

...de ses membres de Droit :



...de ses membres Adhérents :

AQC Lyon
AURA HLM
BTP Banque Lyon
CCI région Auvergne-Rhône-Alpes
CCI Savoie
CRPI Auvergne
DDT 01
DDT 03
DDT 07
DDT 15
DDT 26
DDT 38
DDT 42

DDT 43
DDT 63
DDT 69
DDT 73
DDT 74
Fédération du BTP 01
Fédération du BTP 03
Fédération du BTP 26/07
Fédération du BTP 38
Fédération du BTP 42
Fédération du BTP 43
Fédération du BTP 63
Fédération du BTP 69

Fédération du BTP 73
Fédération du BTP 74
Fédération des SCOP BTP Auvergne-Rhône-Alpes
FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
Pôle Habitat FFB Auvergne-Rhône-Alpes
Métropole de Lyon
Conseil régional de l'Ordre des architectes
Auvergne-Rhône-Alpes
Routes de France Auvergne-Rhône-Alpes
UNGE Rhône-Alpes
UNTEC Rhône-Alpes Auvergne



...et de ses partenaires